

CONVOCAATION

DEMANDE DE CARTE DE RESIDENT

« CONJOINT DE FRANCAIS »

Première demande

Article L. 317 -1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

NOM :NOM D'EPOUSE:PRENOMS:.....
N° DE TITRE DE SEJOUR... OU N° PASSEPORT:.....

Est convoqué(e) le, à se présenter personnellement à la
Préfecture du Vaucluse. (En cas d'empêchement ou d'absence, veuillez informer la permanence au
04.88.17.81.66, le mardi et jeudi après-midi)

Vous devrez impérativement venir munis des pièces justificatives suivantes :

JUSTIFICATIFS RELATIFS A L'ETAT CIVIL

- Photocopie du passeport (nationalité, état civil, validité, visa de long séjour et pages comportant des tampons ou des indications)
- 4 photos d'identité récentes, couleur ou noir et blanc, contrastées, de face et tête nue
- Deux enveloppes affranchies avec nom et adresse
- Un extrait de l'acte de naissance ou copie de livret de famille
(Si vous êtes marié et issu d'un pays dont la loi autorise la polygamie, produire une déclaration sur l'honneur selon laquelle vous ne vivez pas en France en état de polygamie)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer ou facture EDF ou TELECOM)
- Si le logement n'est pas à votre nom :
Attestation de l'hébergement datée de **moins de 3 mois** et photocopie de la carte d'identité ou de la carte de séjour de l'hébergeant et copie d'une facture EDF ou TELECOM de **moins de 3 mois** de l'hébergeant

AUTRES PIECES A FOURNIR

- > **Justificatif de mariage d'une ancienneté au moins égale à 3 ans :**
 - si le mariage a eu lieu en France : livret de famille ou fiche familiale d'état civil ou copie intégrale de l'acte de mariage
 - si le mariage a eu lieu à l'étranger : extrait d'acte de mariage délivré par le poste diplomatique ou consulaire qui a procédé à la transcription du mariage.

(Tourner la page s'il vous plaît)

➤ **Justificatif de la nationalité française du conjoint :**

- Photocopie de la carte nationale d'identité du conjoint français en cours de validité ou copie du certificat de nationalité du conjoint français.

➤ **Justificatifs de communauté de vie :**

- déclaration sur l'honneur conjointe du couple attestant de leur vie commune ;
- Photocopie de tous documents permettant d'établir la communauté de vie (contrat de bail, quittance EDF, relevé bancaires individuel ou en commun etc...)